

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CHILI—L'INSTALLATION DU PRÉSIDENT—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Au moment de prendre la parole moi aussi pour exalter la liberté d'expression et les institutions démocratiques, madame le Président, je sais que les députés à ma droite voudront appuyer ma motion.

Étant donné que le 11 septembre 1973, le président Salvador Allende a été assassiné dans le palais de La Moneda alors qu'il s'efforçait de défendre le gouvernement que les Chiliens s'étaient choisi démocratiquement contre le coup d'État monté par Augusto Pinochet, et étant donné que depuis lors le régime Pinochet écrase et brutalise systématiquement les Chiliens, je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre demande au gouvernement d'ordonner à notre ambassadeur à Santiago de ne pas assister aux cérémonies qui doivent marquer le 11 mars 1981 l'installation illégale du dictateur Augusto Pinochet au palais présidentiel de La Moneda et de condamner la tentative de la junte chilienne d'institutionnaliser son règne de terreur par le biais d'une constitution imposée.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE RESPECT QUI DOIT CARACTÉRISER LES DÉLIBÉRATIONS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Marcel Dionne (Chicoutimi) Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement en raison d'une affaire importante. Depuis quelques jours nous assistons ici, ainsi que les Canadiens, à une dégradation et à une entrave flagrante au respect qui devrait caractériser cette honorable Chambre. Je me réfère, madame le Président, aux propos racistes, cavernaux et tout à fait inacceptables, et portant atteinte aux droits et libertés les plus élémentaires, propos tenus au cours de la semaine dernière par des membres de l'opposition officielle, les députés de Winnipeg-Assiniboine et Simcoe-Sud (MM. McKenzie et Stewart) et certains autres, qui déploreraient entre autres, que le rapport de Lord Durham n'ait pas été appliqué pour faire de l'anglais la seule langue obligatoire du Canada.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Témiscamingue (M. Tousignant):

Que suite à de tels propos, le chef de l'opposition officielle laisse tomber le masque et dise clairement à tous les Canadiens à quelle enseigne il loge. Est-ce avec les 50 p. 100 de modérés de son parti, ceux qui laissent guider leurs gestes par leur conscience, ou avec les extrémistes racistes? Est-il d'accord oui ou non avec de tels propos? Sinon, qu'il en donne la preuve ici en excluant de . . .

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LES DÉMONSTRATIONS DES ÉTUDIANTS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'en Pologne plus de 2,000 étudiants d'université risquent leur liberté et leur vie chaque fois qu'ils descendent dans la rue pour reprocher à l'État de s'immiscer dans leur existence en les obligeant notamment à étudier le marxisme, je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre échange les auteurs du Programme énergétique national contre les étudiants polonais qui sont plus de 2,000 à réclamer les moyens d'améliorer leur sort, et que pour rendre le marché encore plus alléchant, elle offre de céder en outre tous les députés néo-démocrates qui ne cessent de réclamer une immixtion accrue de l'État dans les affaires des Canadiens.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LES CONSÉQUENCES INTERNATIONALES—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que, par suite de l'application de sa politique énergétique aux terres du Canada, notre gouvernement s'est fait critiquer par des succursales canadiennes de sociétés étrangères, et accuser de ne pas respecter ses engagements, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Est (M. Yurko):

Que le gouvernement du Canada explique clairement à la communauté internationale sa position en ce qui a trait au respect de ses accords et de ses engagements.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.